

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM FOUR / ADDENDUM QUATRE
November 13, 2018 / 13 Novembre 2018

F5211-180405
Civil / Marine Engineering Services / Services de génie civil / maritime

Question #3

Section 3.5.2 indicates, “(a) submit a maximum of two (2) c.v.’s of senior personnel. ...” in each area of Required Services. The quantity of CVs to supply for project personnel is similarly listed in Section 3.2.6. We will interpret this to mean 2 Senior AND 2 Project staff in each discipline covering the Required Services.

Please clarify whether this is the preferred interpretation at Fisheries and Oceans Canada.

Response #3

Note that in the question, Section “3.5.2” should read “3.2.5” as there is no Section 3.5 in the Submission Requirements and Evaluation Section. The majority of the work included in our Required Services is Civil-Structural/Marine Engineering. We require a maximum of 2 CV’s for this discipline for senior personnel under Section 3.2.5, and a maximum of 2 CV’s for this discipline for project personnel under Section 3.2.6. Firms may submit additional CV’s for other disciplines, as long as the proposal does not exceed the maximum number of pages.

As stated in SRE 2 Proposal Requirements – Section 2.2, the maximum number of pages, including text and graphics, for the proposal is 35 pages.

French Translation:

Question #3

Nous notons que la période de question s'est écoulée pour cette soumission.

Cependant, nous avons une question concernant la soumission de CV pour des disciplines distinctes.

La section 3.5.2 indique: «(a) soumettre un maximum de deux (2) membres du personnel de rang supérieur. ... » Dans chaque domaine des services requis. La quantité de CV à fournir au personnel du projet est listée de la même manière dans la section 3.2.6. Nous allons interpréter cela comme signifiant 2 membres principaux et 2 membres du personnel de projet dans chaque discipline couvrant les services requis.

Veillez préciser s'il s'agit de l'interprétation privilégiée par Pêches et Océans Canada.

Réponse #3

Notez que dans la question, la section “3.5.2” devrait se lire “3.2.5” car il n'y a pas de section 3.5 dans la section Exigences de soumission et évaluation. La majorité des travaux inclus dans nos services requis sont des travaux de génie civil / structurel / maritime. Nous exigeons un maximum de 2 CV pour cette discipline pour les cadres supérieurs en vertu de la section 3.2.5, et un maximum de 2 CV pour cette discipline pour le personnel de projet en vertu de la section 3.2.6. Les entreprises peuvent soumettre des CV supplémentaires pour d'autres disciplines, à condition que la proposition ne dépasse pas le nombre maximal de pages.

Comme indiqué dans la norme SRE 2 Exigences relatives à la proposition - Section 2.2, le nombre maximal de pages, texte et graphiques compris, de la proposition est de 35 pages.